

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2016

AMENAGEMENT DU BOURG

Après avoir pris connaissance des différents matériaux susceptibles d'être utilisés pour l'aménagement des accotements des rues Jules Ferry et Joliot-Curie, les élus ont retenu la solution du bi-couche en gravillons beige au prix de 9.35 € le m². Les entrées des propriétés de ces rues seront traitées en enrobé. Un devis est sollicité auprès du Syndicat de Voirie pour la réalisation de ces travaux.

Le plateau devant l'école sera réalisé par le Syndicat de Voirie pour un coût de 2 673.95 € HT auxquels s'ajoute la peinture du passage piétons et dents de requin pour un montant de 610.10 €.

Un dossier de demande d'aide sera déposé auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police pour les travaux du plateau (réalisation, peinture et poteaux de signalétique) pour un montant total de 5 011 €.

DEVIS VOIRIE

Les devis présentés par le Syndicat de voirie pour la pose d'un enrobé sur la voie d'accès à la cour de la boulangerie (1 184.03 € HT) et pour la création de réseaux d'eaux pluviales au carrefour de bérépos/kérizella et la rue Joliot-Curie (3163.92 € HT) sont acceptés.

FUSION SYNDICATS EAU POTABLE

Le conseil accepte le projet de périmètre de création d'un syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable à compter du 01/01/2017, dénommé « Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Goas Koll Traou Long », issu de la fusion du syndicat de Goas Koll et du syndicat de Traou Long.

LIGNE DE TRESORERIE

Le conseil donne son accord au renouvellement de la ligne de trésorerie d'un montant de 60 000 € auprès du Crédit Agricole.

CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE

Le conseil approuve la convention d'adhésion au dispositif de conseil en énergie partagé proposé par LTC dans le cadre de ses missions en faveur de la maîtrise énergétique du patrimoine. J-Y Le Corre est désigné élu référent.

MAIRIE/MDS

La proposition de modification de branchement électrique présentée par ERDF est acceptée pour un montant de 877.20 € TTC.

RECRUTEMENT D'UN AGENT D'ENTRETIEN

Un agent d'entretien est recruté à raison de 21H/mois pour l'entretien des bâtiments communaux, avec un contrat d'un an.

DEMANDE DE CONSTRUCTIBILITE

Le Maire expose la demande de Fabien Le Briquer qui souhaite construire une maison d'habitation sur un terrain lui appartenant à Kerlaeron.

Avant de déposer une demande de certificat d'urbanisme en ce sens dans les zones hors agglomération, la loi ALUR précise que la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers doit se prononcer sur la délibération argumentée prise par la Commune.

Le conseil précise que la demande de F. Le Briquer est motivée par le fait que cette réalisation permettra une décohabitation avec ses parents dans un secteur qui ne sera pas affecté par des coûts supplémentaires de fonctionnement pour les services publics : la voirie, les réseaux d'eau potable, électriques et téléphoniques, le service postal existent déjà.

D'autre part, cette construction, à l'intérieur d'un hameau déjà constitué de 4 habitations, n'aura pas d'impact sur l'utilisation du foncier agricole et ne sera pas réalisée dans un but spéculatif, puisque cette parcelle déjà sortie du secteur agricole, lui appartient et est située près du lieu d'exploitation de son entreprise (dont l'activité est locale) ; cette proximité permettrait ainsi la sécurisation de son outil de travail, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui (le domicile de ses parents étant situé à 2 km de son exploitation).

La constructibilité de ce terrain contribuerait à maintenir une population active, voire un potentiel de développement de l'emploi, et l'équilibre intergénérationnel, ainsi que la pérennité de la commune en validant les investissements réalisés en ce sens par la collectivité. De plus, l'activité de Mr Le Briquer (entreprise de TP) représente une activité complémentaire des autres activités présentes sur la commune (électricien, chauffagiste, maçons, menuisier, ébéniste, couvreur,...) et sa demande présente une rationalité économique. Il est à noter que si Mr Le Briquer devait construire hors de la commune, les déplacements ainsi engendrés ne favoriseraient pas le bilan carbone.

ECOLE

Le conseil décide de ne pas donner suite dans l'immédiat au devis pour la fourniture d'une alarme à l'école.

ADMISSION EN NON VALEUR

Une somme de 774€ est admise en non-valeur (impayés de loyers).

100 000 TREGORROIS- 100 000 € POUR TREMEL

La subvention de 570€ (1€/habitant) attribuée à la commune de Trémel sera amortie sur 1 an et imputée à l'article 2041412.

CONVENTION ENEDIS

Dans le cadre de l'implantation d'un transformateur à Kérizella, le Maire est autorisé à signer la convention inhérente avec la société Enedis (anciennement ERDF).

BORNAGES

Le Maire est autorisé à faire appel à AT Ouest pour la réalisation d'un bornage sur le parking Jean Le Bras avant les travaux de réfection.

EMPRUNT VOIRIE

Des établissements bancaires vont être consultés en vue de la réalisation d'un emprunt pour le financement des travaux d'aménagement des accotements des rues Jules Ferry et Joliot-Curie.

DIVAGATION CHIENS ET CHATS

De nombreuses plaintes sont parvenues en Mairie suite à la divagation de chiens et chats particulièrement au centre bourg. Les propriétaires étant identifiés, des courriers vont leur être adressés afin que cessent les nuisances occasionnées par leurs animaux tant de jour que de nuit.



Le Maire,
H. GUELOU